

Délibération n° 3.05
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2020

Intervention de Stéphane BARRE

Comme ce conseil est un peu celui des cadeaux de Noël de fin de mandat, nous avons eu peur avant de prendre connaissance du contenu de cette délibération.

A force de vous avoir entendu dire que la pression fiscale était trop forte pour les seinomarins, et en effet, elle est forte, bien plus forte qu'ailleurs, on aurait pu croire à une baisse de Taux de la taxe foncière pour 2020.

Parce que c'est bien gentil d'annoncer partout que vous n'augmentez pas la fiscalité, en réalité vous ne la baissez pas non plus, surtout qu'avec l'augmentation des bases, les impôts augmentent...

Mais j'arrête de vous taquiner.

Nous sommes des élus responsables, nous ne cédon pas aux déclarations faciles du style : les Droites consacrent 20 Millions par an pour désendetter la collectivité plus vite que la musique, elles ont les moyens de baisser les impôts.

Nous n'y sommes pas favorables, car nous savons qu'avec la réforme fiscale en cours qui conduit à la suppression de Taxe d'Habitation et le transfert de la part de Taxe foncière des départements vers les communes, nous sommes fortement exposés à un risque de perte d'autonomie budgétaire.

Je dirai même plus, à une longue asphyxie programmée et orchestrée des collectivités locales.

Nous l'avons démontré il y a quelques semaines lors du débat d'orientations budgétaires, c'est bien la dynamique fiscale qui a permis aux collectivités, et à la nôtre en particulier, de se maintenir à flot malgré la baisse drastique des dotations de l'Etat.

La collecte fiscale 2020 qui sera produite notamment par le taux de Taxe foncière voté ici, probablement pour la dernière année, servira de maître étalon pour évaluer nos besoins de compensations.

Il est donc utile de le maintenir pour ne pas nous tirer une seconde balle dans les pieds... Nous voterons donc cette délibération.